



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-25

OBJET :
Election du Président

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

**DATE DE LA
CONVOCATION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU PRESIDENT

Le quorum atteint la séance commence à 19h00 sous la présidence de Jacques ALATI, 1^{er} Vice-Président.

Les membres de la commune de Persan installés ont été installés

Madame Alice Caron ; doyenne d'âge parmi les délégués du syndicat TRI OR, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Est nommé secrétaire François DELAIS.

La Doyenne d'âge, Alice CARON, invite le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président(-e) étant rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le(-a) Président(-e) est élu(-e) au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les assesseurs sont désignés : Monsieur Jean Michel APARICIO et Madame Lisa LUCHIER

La Présidente Alice CARON fait appel aux candidatures.

Est candidat : Monsieur Olivier LESUEUR

Chaque délégué dépose lui-même dans l'urne son bulletin de vote.

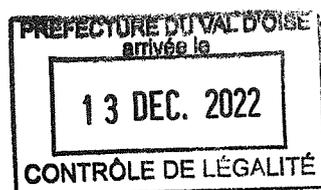
Après le vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

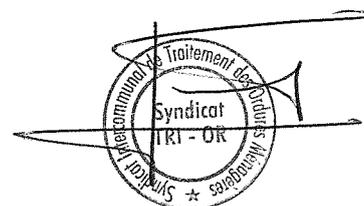
- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : -
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de bulletins blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés : 37
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
Olivier LESUEUR	37

Olivier LESUEUR a été proclamé Président du syndicat TRI OR et a été immédiatement installé.



Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-26

OBJET :
Nombre du Vice-
Présidents

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS AU SYNDICAT TRI OR

Exposé :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'au terme de l'article L.5211-10 du CGCT, l'assemblée peut fixer librement le nombre de Vice-Président(e)s, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global de l'assemblée, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Président(e)s.

Il est rappelé que les statuts du syndicat prévoient 6 postes de Vice-Président(e)s dont 1 poste de secrétaire. Le Président propose de maintenir les domaines d'activités suivants : les finances, la stratégie et le développement, les travaux, le personnel, le secrétariat et la communication. Le Président garde la délégation aux travaux et propose à l'assemblée de fixer à 5 le nombre de postes de Vice-Président(e)s.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical la proposition de fixer à 5 le nombre de Vice-Président(e)s et de modifier les statuts du syndicat.

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Considérant que le Comité Syndical peut fixer librement le nombre de Vice-Président(e)s, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT ;

Vu la séance du Comité Syndical en date du 15 décembre 2015 sur les statuts du syndicat Tri Or ;

Vu la séance du Comité Syndical en date du 22 septembre 2022 sur le nombre de postes de Vice-Présidents ;

Considérant l'effectif du Comité Syndical, composé de 56 sièges ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

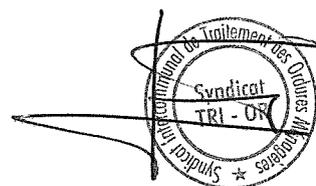
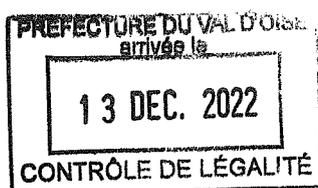
Après avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE à 5 (cinq) le nombre de Vice-Président(e)s ;

DIT QUE les statuts du syndicat TRI OR seront modifiés en ce sens ;

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





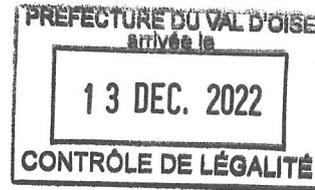
EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-27

OBJET :
*Election du 1^{er} Vice-
Président*

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président(e). Le Président rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 1^{er} vice-président en charge des finances.

Le candidat suivant se déclare : Monsieur Jacques ALATI

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des deux assesseurs, M. Aparicio et Mme Luchier procèdent à l'organisation du scrutin.

Le secrétaire de séance et les deux assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

Election du 1^{er} Vice-Président(e) en charge des finances

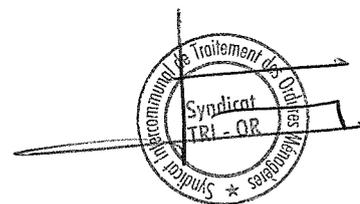
Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 8
- e. Nombre de suffrages exprimés : 36
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
Jacques ALATI	36 (trente six)

Monsieur Jacques ALATI a été proclamé 1^{er} Vice-Président en charge des finances avec 36 voix.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-28

OBJET :
*Election du 2^{ème} Vice-
Président*

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

**DATE DE LA
CONVOCAATION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président(e). Le Président rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 2^{ème} vice-président en charge de la stratégie et du développement

Le candidat suivant se déclare : Monsieur Frédéric Fallot.

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des deux assesseurs, M. Aparicio et Mme Luchier procèdent à l'organisation du scrutin.

Le secrétaire de séance et les deux assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

Election du 2^{ème} Vice-Président(e) en charge de la stratégie et du développement

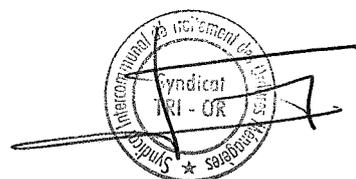
Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés : 42
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
Frédéric FALLOT	42 (quarante-deux)

Monsieur Frédéric Fallot a été proclamé 2^{ème} Vice-Président en charge de la stratégie et du développement avec 42 voix.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





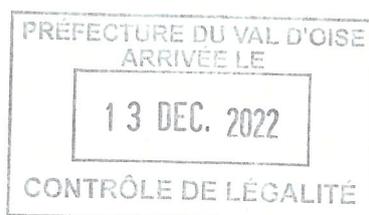
EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-29

OBJET :
Election du 3^{ème} Vice-
Président

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président(e). Le Président rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 3^{ème} vice-président en charge de la communication.

Le candidat suivant se déclare : Monsieur Thierry PICHERY.

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des deux assesseurs, M. Aparicio et Mme Luchier procèdent à l'organisation du scrutin.

Le secrétaire de séance et les deux assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

Election du 3^{ème} Vice-Président(e) en charge de la communication

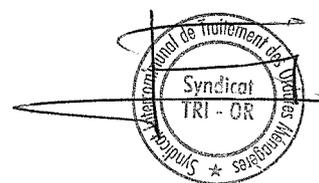
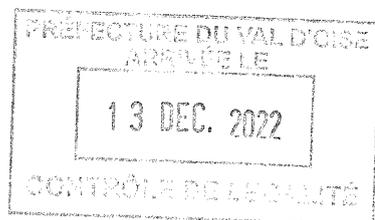
Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés : 38
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
Thierry PICHERY	38 (trente-huit)

Monsieur Thierry PICHERY a été proclamé 3^{ème} Vice-Président en charge de la communication avec 38 voix.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-30

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

OBJET :
Election du 4^{ème} Vice-Président

**DATE DE LA
CONVOCAATION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président(e). Le Président rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 4^{ème} vice-président en charge de l'administration et du secrétariat.

Le candidat suivant se déclare : Monsieur François DELAIS.

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des deux assesseurs, M. Aparicio et Mme Luchier procèdent à l'organisation du scrutin.

Le secrétaire de séance et les deux assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

Election du 4^{ème} Vice-Président(e) en charge de l'administration et du secrétariat

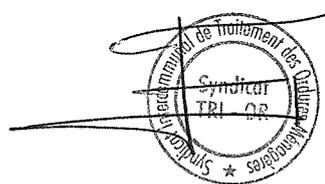
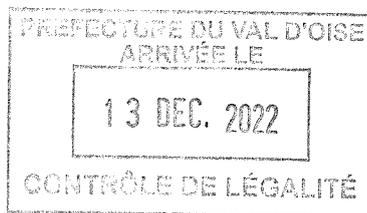
Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés : 42
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
François DELAIS	42 (quarante-deux)

Monsieur François DELAIS a été proclamé 4^{ème} Vice-Président en charge de l'administration et du secrétariat avec 42 voix.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-31

OBJET :
Election du 5^{ème} Vice-Président

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Le Comité Syndical est invité à procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-Président(e). Le Président rappelle que les Vice-Président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que l'élection du Président.

Le Président fait appel aux candidatures pour le poste de 5^{ème} vice-président en charge du personnel.

Le candidat suivant se déclare : Monsieur Bruno MACE.

Le Président, assisté du secrétaire de séance et des deux assesseurs, M. Aparicio et Mme Luchier procèdent à l'organisation du scrutin.

Le secrétaire de séance et les deux assesseurs, après avoir constaté que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne correspond au nombre de votants, procèdent ensemble au dépouillement.

Election du 5^{ème} Vice-Président(e) en charge du personnel

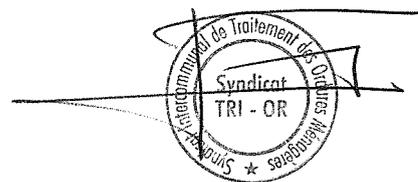
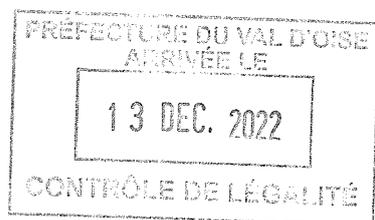
Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 44
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de bulletins blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés : 38
- f. Majorité absolue : 23

CANDIDAT	Nombre de suffrages obtenus
Bruno MACE	38 (trente-huit)

Monsieur Bruno MACE a été proclamé 5^{ème} Vice-Président en charge du personnel avec 38 voix.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





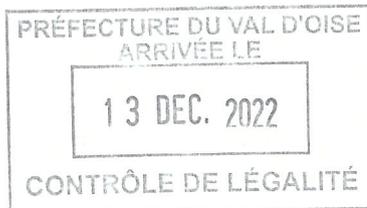
EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-32

OBJET :
Membres du Bureau

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

**DATE DE LA
CONVOCATION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

LES MEMBRES DU BUREAU

Exposé :

Le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10, le bureau se compose du Président et des Vice-Présidents élus précédemment.

Peuvent être invités à siéger au bureau à l'invitation du Président, un ou plusieurs membres parmi le Comité Syndical. Madame Bocobza, Monsieur Aparicio et Monsieur étaient membres invités du précédent Bureau sous la présidence de Joëlle HARNET et propose de les maintenir.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical cette proposition de composition du Bureau du syndicat.

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu les résultats des élections du Président et des Vice-Présidents ;

Considérant que le Bureau du syndicat TR IOR est composé du Président, des Vice-Présidents, mais peut également comporter, éventuellement, un ou plusieurs autres membres,

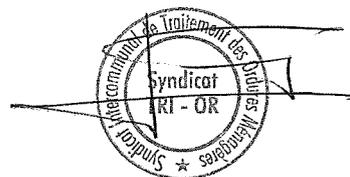
Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE la composition du Bureau comme suit :

- Le Président
- Les 5 Vice-Présidents
- 3 membres invités : Sylvie BOCOBZA, Stéphane CHAMBERT et Jean Michel APARICIO

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-33

OBJET :
Indemnités

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

**DATE DE LA
CONVOCATION**
29 novembre 2022



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Exposé :

Dans le cadre du renouvellement de l'exécutif, il appartient au comité syndical de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Président et aux Vice-Présidents.

Les montants maximums des indemnités de fonction des Président(e) et Vice-Présidents(e)s des EPCI mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT sont déterminés pour chaque catégorie d'EPCI, par décret en Conseil d'Etat, selon le barème suivant pour un syndicat mixte fermé et pour la strate de population concernée :

Population totale	Président			Vice-Président		
	Taux maximal (en % de l'indice brut)	A titre indicatif valeur de l'indemnité au 1 ^{er} juillet 2022		Taux maximal (en % de l'indice brut)	A titre indicatif valeur de l'indemnité au 1 ^{er} juillet 2022	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
50 000 à 99 999	29,53%	14 264,76	1 188,73	11,81%	5 704,92	475,41

L'octroi de ces indemnités est subordonné à « l'exercice effectif du mandat », ce qui suppose, en particulier pour les Vice-Présidents, de pouvoir justifier d'une délégation, sous forme d'arrêté, du Président.

Le Président propose de maintenir le taux qui avait déjà été fixé pour la précédente gouvernance et tel qu'il est prévu par les textes pour la strate de population du syndicat TRI OR.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation de l'exécutif en date du 6 décembre 2022 constatant l'élection du Président et de 5 Vice-Présidents ;

Considérant que pour un syndicat mixte dont la strate de population concernée se situe sur la tranche 50 000 à 99 000 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Président est fixé de droit à 29,53% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant que pour un syndicat mixte dont la strate de population concernée se situe sur la tranche 50 000 à 99 000 habitants, le taux de l'indemnité de fonction des Vice-Président titulaires d'une délégation de fonction est fixé de droit à 11,81% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical de déterminer les taux des indemnités du Président et des Vice-Présidents, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

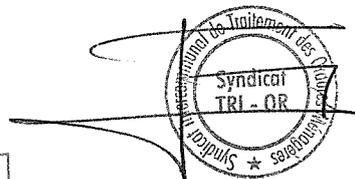
Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents comme exposé ci-dessus ;

DIT que les dépenses sont inscrites au budget.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-34

OBJET :
*Désignation des
membres de la CAO*

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO

Exposé :

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres se compose du Président du syndicat, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les membres de la CAO (Président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibératives.

Le Président de la CAO peut déléguer la Présidence de cette dernière, de matière permanente ou non par un arrêté portant délégation de fonction, établi en application de l'article L.2122-18, L.5211-9 et L.3221-3 du CGCT.

Le Président appelle aux candidatures :

Pour les membres titulaires de la CAO, se proposent Madame et Messieurs :

- Alain Garbe
- Bruno Macé
- Carine Fraisse
- Lisa Luchier
- Franck Pinsson
- Julita Salbert

Pour les membres suppléants de la CAO, se proposent Mesdames et Messieurs :

- Frédéric Fallot
- Thierry Pichery
- Jean Jacques Coache
- Sylvie Bocobza
- Emmanuel Freixo

Les membres du Comité Syndical sont donc appelés à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Il a été procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

1) Membres titulaires

- Alain Garbe : 37
- Bruno Macé : 31
- Carine Fraisse : 40
- Lisa Luchier : 33
- Franck Pinsson : 31
- Julita Salbert : 35

Un 2^{ème} tour est réalisé entre Franck Pinsson et Bruno Macé, les votes obtenus sont les suivants :

- Bruno Macé : 16
- Franck Pinsson : 22
- Blanc : 6

Les 5 membres suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

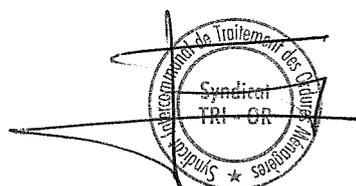
Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant les six candidatures déclarées pour les membres titulaires et les cinq candidatures déclarées pour les membres suppléants ;

PROCLAME, élus les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
GARBE Alain	BOCOBZA Sylvie
FRAISSE Carine	FALLOT Frédéric
LUCHIER Lisa	FREIXO Emmanuel
SALBERT Julita	PICHERY Thierry
PINSSON Franck	COACHE Jean Jacques

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





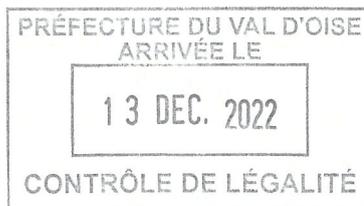
EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-35

OBJET :
Autres commissions :
création et désignation
des membres

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry)

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

CREATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

Exposé :

Le comité syndical détermine librement les commissions qu'il souhaite instituer et qui relèvent exclusivement des compétences exercées par la collectivité. Ces commissions peuvent être permanentes ou occasionnelles. Pour la composition des commissions occasionnelles, il sera fait appel autant que de besoin aux élu(e)s tout au long du mandat.

Au regard de l'activité et des compétences du syndicat TRI OR et des délégations qui seront exercées par les Vice-Présidents, il est proposé de créer les 2 commissions suivantes :

1. Communication
2. Développement et stratégie

Bien que la Présidence de chacune des commissions revienne de droit au Président du syndicat, en pratique, elle sera assurée par les Vice-Présidents dans le cadre des délégations de fonctions exercées.

Ces commissions peuvent comprendre des membres du Comité Syndical, titulaires ou suppléants.

Le Président fait appel à des candidatures :

Se sont déclarés vouloir participer à la commission communication :

Madame Bocobza
Monsieur Chambert
Monsieur Santéro
Monsieur Kisling

Se sont déclarés vouloir participer à la commission stratégie et développement :

Monsieur Fourment
Monsieur Vauzelle
Madame Luchier

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement de l'exécutif, dont l'installation a eu lieu le 6 décembre 2022 ;

Considérant qu'en vertu des articles L.2121-22 et du CGCT, des commissions thématiques peuvent être formées et sont chargées d'étudier les questions soumises au Comité Syndical ;

Considérant la proposition de création des deux commissions suivantes : communication et développement et stratégie ;

Considérant que ces dernières sont présidées de droit par le Président du syndicat TRI OR ;

Considérant que la Présidence de chacune des commissions sera assurée en pratique par les Vice-Présidents dans le cadre des délégations de fonctions ;

Considérant que ces commissions peuvent comprendre des membres titulaires ou suppléants du comité syndical ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;
Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : de créer les commissions suivantes

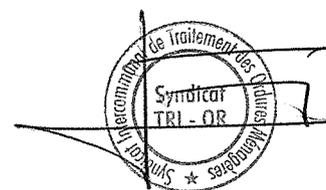
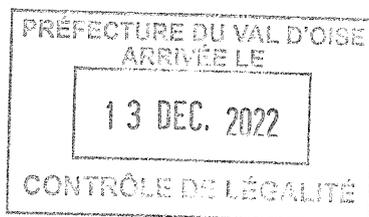
- Commission communication
- Commission stratégie et développement

Article 2 : d'opter pour la désignation des membres ceux qui se seront déclarés

Article 3 : de désigner les représentants des commissions comme suit :

Commission Communication	Commission travaux
Présidence : Vice-Président en charge de la communication	Présidence : Vice-Président en charge de la stratégie et du développement
BOCOBZA Sylvie	FOURMENT Franck
CHAMBERT Stéphane	LUCHIER Lisa
SANTERO Antoine	VAUZELLE Pascal
KISLING François	

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-36

OBJET :
*Désignation des
représentants de la
FNCC*

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.

Publié le
21/04/2023



Etaient présents :

	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
En exercice : 56		
Présents : 43	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 43	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry). Départ de Sylvie BOCOBZA à 20h50.

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TRI OR A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES DE COMPOSTAGE (FNCC)

Exposé :

La Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC) est une association regroupant les collectivités territoriales et les établissements publics en charge de la gestion des déchets et qui ont fait le choix du compostage des déchets ménagers en matière de traitement (tri-compostage).

Créée en juin 2005, elle compte à ce jour 21 adhérents et a pour objet :

- D'aider les collectivités locales dans la mise en place d'une filière de valorisation organique de qualité,
- De promouvoir la production de compost de qualité,
- De promouvoir le retour à la terre de la matière organique des déchets ménagers assimilés,
- De soutenir les initiatives permettant de développer, d'améliorer et de pérenniser cette filière,
- De constituer un réseau de vulgarisation des techniques et des bonnes pratiques,
- De représenter ses adhérents dans un souci de défense de leurs intérêts communs.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le syndicat TRI OR est adhérent à la FNCC et comme le prévoit le règlement de l'association, chaque membre doit désigner 2 délégués titulaires :

- 1 titulaire qui siège au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale
- 1 titulaire qui est invité à l'Assemblée Générale

Le Président propose de nommer le Vice-Président en charge du développement et de la stratégie Frédéric FALLOTT au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale et que le Vice-Président en charge des finances Jacques ALATI soit le second titulaire.

Les membres du comité syndical sont donc invités à nommer les deux représentants du syndicat TRI OR à la FNCC

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage ;

Vu la délibération n°2018-12-11-01 qui porte sur l'adhésion du syndicat TRI OR à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage ;

Considérant le renouvellement de l'exécutif du syndicat TRI OR, dont l'installation a eu lieu le 6 décembre 2022 ;

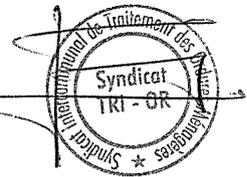
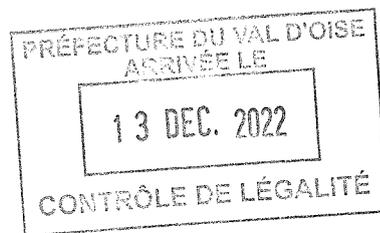
Considérant que chaque adhérent de la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage doit désigner deux titulaires ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;
Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Le Vice-Président en charge du développement et de la stratégie Frédéric FALLOT délégué titulaire qui siège au CA et à l'AG
- le Vice-Président en charge des finances Jacques ALATI délégué titulaire qui siège à l'AG

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-37

OBJET :
Désignation des
membres de la CCES à
la Région

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 43	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 43	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry). Départ de Sylvie BOCOBZA à 20h50.

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TRI OR A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) EN ILE DE FRANCE

Exposé :

Rappel du contexte par le Président :

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a confié aux régions l'élaboration des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan unique porte dorénavant à la fois sur les déchets des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques, sur les déchets gérés dans la région, qu'ils y soient produits ou importés, et sur les déchets exportés.

La Région Île-de-France et tous les acteurs du monde des déchets, y compris l'Etat et l'ADEME, se sont ainsi lancés dans les travaux de planification des déchets et de construction du plan francilien.

Plusieurs instances prévues réglementairement ou à l'initiative de la Région, ont ainsi été mises en place afin d'associer tous les acteurs : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), différents groupes de travail techniques, groupe d'élus, rencontres sur la thématique de l'économie circulaire...

Le PRPGD a été définitivement adopté fin 2019 et il définit des orientations et des principes de planification tout en respectant le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités. Il est structuré autour de 9 grandes orientations permettant de prendre en compte le contexte et les spécificités du territoire francilien :

1. lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites ;
2. assurer la transition vers une économie circulaire ;
3. assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets ;
4. mettre le cap sur le zéro déchet valorisable enfoui ;
5. relever le défi du recyclage matière et organique ;
6. optimiser la valorisation énergétique ;
7. mettre l'économie circulaire au cœur des grands chantiers franciliens ;
8. réduire la nocivité des déchets dangereux ;
9. prévenir et gérer les déchets de situation exceptionnelle.

La construction et l'élaboration du plan régional ont tenu compte des objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LCETV) d'août 2015, tout en intégrant des particularités régionales, comme par exemple :

- diminuer de 10 % la quantité globale de Déchets Ménagers Assimilés entre 2010 et 2025 et dépasser cet objectif à l'horizon 2031 ;
- diminuer de 10 % les Déchets d'Activités Économiques entre 2014 et 2031 ;
- diminuer de moitié le gaspillage alimentaire en 2025 et de 60 % en 2031 ;
- doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation en 2031 ;
- doubler la collecte pour le réemploi et la valorisation des textiles ;
- atteindre un pourcentage de 30 % des habitants en tarification incitative en 2031 ;
- généraliser le tri à la source des bio déchets à l'horizon 2025 ;
- atteindre 65 % de recyclage de valorisation matière et organique en 2031 (ménages et entreprises) ;

- valoriser 75 % des déchets de chantiers en 2025 et 85 % en 2031;
- doubler la quantité de matériaux issus du recyclage dans l'aménagement et la construction d'ici 2031 ;
- aller vers une généralisation de l'éco-conception des bâtiments et la déconstructions électorive ;
- réduire de 50 % le stockage des déchets non dangereux en 2025 et de 60 % en 2031

Aujourd'hui, avec le renouvellement des membres de l'exécutif, il convient de désigner les deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui siégeront à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le Président propose de nommer le 5^{ème} Vice-Président Bruno Macé, représentant titulaire de la CCES et le 2^{ème} Vice-Président Frédéric Fallot, le représentant suppléant.

Les membres du comité syndical sont donc invités à nommer les deux représentants du syndicat TRI OR qui siégeront à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi à la Région Ile de France.

Décision :

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2010-1759 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets ;

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets ;

Vu le décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

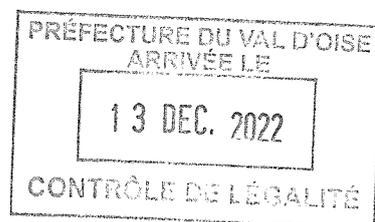
Considérant le renouvellement de l'exécutif du syndicat TRI OR, dont l'installation a eu lieu le 6 décembre 2022 ;

Considérant la demande du Conseil Régional d'Ile de France de nommer les deux représentants du syndicat TRI OR qui siégeront à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

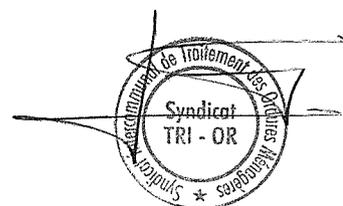
Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE le 5^{ème} Vice-Président Bruno Macé délégué titulaire et le 2^{ème} Vice-Président Frédéric Fallot, délégué suppléant, représentants le syndicat TRI OR au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets en Ile de France.



Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR





EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022-38

OBJET :
*Délégations données
au Président*

**DATE DE LA
CONVOCAION**
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans Salle Marcel Cachin à Persan, à dix-neuf heures.



Publié le
21/04/2023

Etaient présents :

NOMBRE DE DELEGUES	Communauté de Communes De Carnelle-Pays de France	Mmes BOCOBZA, DREUX, RIAND déléguées titulaires MM ALATI, ALLONGE, CHEVALLIER, LECLAIRE, MAZURIER, PICHERY, WECKMANN délégués titulaires Mmes CARON, LUCHIER déléguées suppléantes MM DEBUYSSCHER, MONTFORT délégués suppléants
En exercice : 56	Communauté de Communes Du Haut Val d'Oise	Mmes BORGNE, DUMENIL, FRAISSE, GIRARD, PERINI déléguées titulaires MM APARICIO, BOUCHOUICHA, COACHE, DECOMBAS, FALLOT, FOURMENT, GARBE, LEBON, LESUEUR, PINSSON, VAUZELLE délégués titulaires
Présents : 44	Communauté de Communes De la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Mmes BOQUET, BRUN, SOREL-FREZON, SALBERT déléguées titulaires MM BOUDER, CHAMBERT, COHEN, DELAIS, KISLING, MACE, SANTERO délégués titulaires Mme LAPLAIGE déléguée suppléante
Votants : 44	Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	MM DUPONT, GRAIN délégués titulaires

Absents excusés :

Radia TIGHLIT (Viarmes), Martine VANEECKELOOT (Maffliers), Emmanuel FREIXO (Villaines sous Bois), Jacques DELAUNE (Chauvry), Eric HESTIN (Chauvry), Didier DAGONET (Bethemont la Forêt), Nuno DA SILVA (Chauvry), Hugues RIBIOLLET (Chauvry). Départ de Sylvie BOCOBZA à 20h50.

Assistaient également à la réunion : Séverine LE BLANC, Sonia ANCEAUME, Nathalie LASKOWSKY, Corentin BIRON Syndicat Tri Or

Secrétaire de séance : François DELAIS

Commune non représentée : Chauvry

DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT DU SYNDICAT TRI OR PAR LE COMITE SYNDICAL

Exposé :

Il est rappelé que pour la gestion des affaires du syndicat TRI OR, le Comité Syndical peut décider de déléguer à son Président, en tout ou partie, et pour la durée du mandat, les compétences ci-après (sur la base de l'article L5211-10 CGCT). A chaque Comité Syndical, il sera rendu compte des décisions du Président.

Il est proposé d'accorder au nouveau Président les mêmes délégations que celles dévolues lors du précédent mandat afin de faciliter la gestion du syndicat TRI OR.

Décision :

Le Comité Syndical ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération portant sur l'élection du Président lors de la séance d'installation en date du 6 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du scrutin ;

Considérant les délégations consenties aux précédentes mandatures ;

Après avoir entendu l'exposé du Président ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1^{er} : De procéder, dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Comité Syndical lors de l'adoption du budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

Article 2 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés par une procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de ceux-ci ;

Article 3 : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

Article 4 : De créer, modifier, ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat TRI OR ;

Article 5 : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Article 6 : D'intenter au nom du syndicat TRI OR les actions en justice ou de défendre le syndicat dans l'ensemble des actions intentées contre lui ;

Pour copie certifiée conforme,
Le Président du Syndicat TRI-OR
Olivier LESUEUR

